

DEMANDE D'AUTORISATION PARENTALE **DE PRATIQUE SPORTIVE**

dans le cadre de l'U.N.S.S. et du C.S.A. (saisons 2023/2024 – 2024/2025)

Je soussigné(e)

(NOM, Prénom, représentant légal 1)

demeurant à

(adresse complète)

agissant en qualité de

demande que mon fils ma fille

(NOM, Prénom,)

soit autorisé(e)

ne soit pas autorisé(e)

à pratiquer toutes les activités de loisir et de compétition U.N.S.S ainsi, que dans le cadre du C.S.A

A , le

(signature du représentant légal 1)

Je soussigné(e)

(NOM, Prénom, représentant légal 2)

demeurant à

(adresse complète)

agissant en qualité de

demande que mon fils ma fille

(NOM, Prénom,)

soit autorisé(e)

ne soit pas autorisé(e)

à pratiquer toutes les activités de loisir et de compétition U.N.S.S ainsi, que dans le cadre du C.S.A

A , le

(signature du représentant légal 2)

P.S. Si une seule personne est titulaire de l'autorité parentale, veuillez joindre l'éventuelle décision de justice mentionnant cette décision ou tout autre justificatif nécessaire

MISE EN GARDE

ATTEINTE A LA PERSONNE

« L'armée de l'air et de l'espace légitimement fière de ses traditions, n'en rejette pas moins toutes pratiques humiliantes ou dégradantes susceptible de porter atteinte à la dignité de la personne ».

Par ces mots, le chef d'état-major de l'armée de l'air et l'espace rappelait que de telles pratiques constituent un délit, en vertu de la loi 98-468 du 17 juin 1998 modifiée. Cette loi vient en complément du dispositif répressif existant relatif aux actes de violences, viols ou agressions sexuelles, menaces, mises en danger d'autrui, administration de substances nuisibles qui constituent aussi des délits comme prévu aux articles 222 et 223 du Code Pénal.

L'article 225-16-1 du Code Pénal qui définit le délit de bizutage stipule : « *Hors les cas de violences, de menaces ou d'atteintes sexuelles, le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors des manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire et socio-éducatif est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende* ».

Que la victime soit consentant ou contrainte, de tels faits sont répréhensibles, pénalement et disciplinairement. La Loi assimile à une faute de comportement le fait de faire subir ou d'assister à des brimades. Des sanctions disciplinaires seront également appliquées à l'encontre de ceux qui organisent, encouragent et facilitent ces faits, tout comme à ceux qui s'abstiennent de toute intervention pour les empêcher.

ACTIONS ILLÉGALES POUVANT ÊTRE RÉALISÉES SUR LES SUPPORTS NUMÉRIQUES

Les actions illégales pouvant être réalisés sur un support numérique, entraînant des infractions retenues par le Code Civil, font l'objet de sanctions légales pouvant aller de 750 euros d'amende à 5 ans de prison et 500.000 euros d'amende. D'autre part, les supports numériques (sites, blogs, réseaux sociaux, etc...) restent soumis à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004.

Les auteurs de toutes les infractions relevées concernant :

- le droit à l'image ;
- les injures ;
- la représentation des personnes ;
- le droit d'auteur ;
- les propos diffamatoires ;
- les messages contraires à la décence ;
- le droit des marques ;

seront identifiés, et sanctionnés sur les plans disciplinaire et pénal.

L'élève majeur, initiateur, administrateur ou utilisateur d'un support numérique engage sa propre responsabilité.

Si l'élève est mineur, la responsabilité des parents est engagée.

USAGE, DÉTENTION ET/OU TRAFIC DE STUPÉFIANTS ET CONSOMMATION D'ALCOOL

Être militaire, c'est adopter un comportement digne et respectueux des lois, incompatible avec la consommation de substances illicites ou la consommation excessive d'alcool.

Être militaire, c'est conserver ses pleines capacités physiques et psychiques pour garantir l'efficacité au combat et l'exercice sans faille des missions.

1. **AUCUNE FAUTE LIÉES AUX PRODUITS STUPÉFIANTS N'EST TOLÉRÉE DANS L'AAE.**
2. **PAS DE CONSOMMATION EXCESSIVE D'ALCOOL DANS L'AAE.**
3. **CONTRÔLE : DES TESTS DE DÉPISTAGE DÈS LA SÉLECTION ET TOUT AU LONG DE VOTRE CARRIÈRE.**
4. **SANTICION DISCIPLINAIRE OU PROFESSIONNELLES EN CAS DE NON RESPECT DE CES CONSIGNES.**

Le code de la Défense dispose, en son article L.4137-1 que : « *sans préjudice des sanctions pénales qu'ils peuvent entraîner, les fautes ou manquements commis par les militaires les exposent :*

- a. *À des sanctions disciplinaires prévues par les dispositions de l'article L.4137-2 ;*
- b. *À des sanctions professionnelles prévues par décret en Conseil d'État, qui peuvent comporter le retrait partiel ou total, temporaire ou définitif, d'une qualification professionnelle ».*

« Pour un même fait, une sanction disciplinaire et une sanction professionnelle peuvent être prononcées cumulativement ». Dans les armées, il est interdit de provoquer ou de favoriser la consommation de produits stupéfiants, d'en faire usage, d'en introduire, d'en détenir à l'intérieur d'une enceinte militaire, à bord ou en tout lieu de séjour de militaires.

En complément des poursuites pénales, vous êtes avisés que pour toute implication (usage, détention ou trafic), même en dehors du service, vous encourez : en école des sanctions disciplinaires pouvant entraîner un arrêt provisoire de l'instruction, voire la radiation du circuit des écoles.

UN COMPORTEMENT RESPONSABLE ET EXEMPLAIRES EST EGIXÉ DE TOUT MILITAIRE.

Toute consommation de drogue entraîne un risque accru de troubles du comportement et d'accidents, ce qui n'est pas acceptable dans un milieu professionnel où chacun peut devenir d'une seconde à l'autre l'acteur de sa propre sécurité ou celle de son camarade.

Je soussigné(e)

NOM Prénom RL1

*Date et signature précédée de
« reconnais avoir pris connaissance »*

Je soussigné(e)

NOM Prénom RL2

*Date et signature précédée de
« reconnais avoir pris connaissance »*

Je soussigné(e)

NOM Prénom de l'élève

*Date et signature précédée de
« reconnais avoir pris connaissance »*

P.S. Si une seule personne est titulaire de l'autorité parentale, veuillez joindre l'éventuelle décision de justice mentionnant cette décision ou tout autre justificatif nécessaire

DEMANDE D'AUTORISATION PARENTALE POUR LE VOL SUR AÉRONEF

Je soussigné(e)
demeurant à (NOM, Prénom, représentant légal 1)

(adresse complète)
agissant en qualité de

demande que mon fils ma fille
(NOM, Prénom)

Je soussigné(e)
demeurant à (NOM, Prénom, représentant légal 2)

(adresse complète)
agissant en qualité de

demande que mon fils ma fille
(NOM, Prénom)

soit autorisé(e) à voler sur un aéronef **militaire**
ne soit pas autorisé(e) à voler sur un aéronef **militaire**
soit autorisé(e) à voler sur un aéronef **civil dans un aéroclub**
soit ne pas autorisé(e) à voler sur un **aéronef civil dans un aéroclub**

A _____, le
(signature du représentant légal 1)

A _____, le
(signature du représentant légal 2)

P.S. Si une seule personne est titulaire de l'autorité parentale, veuillez joindre l'éventuelle décision de justice mentionnant cette décision ou tout autre justificatif nécessaire

DEMANDE D'AUTORISATION PARENTALE POUR LES SORTIES ET VOYAGES

Je soussigné(e) _____
(NOM, Prénom, représentant légal 1)
demeurant à _____

_____ (adresse complète)
agissant en qualité de _____

demande que mon fils ma fille _____
(NOM, Prénom,)

Je soussigné(e) _____
(NOM, Prénom, représentant légal 2)
demeurant à _____

_____ (adresse complète)
agissant en qualité de _____

demande que mon fils ma fille _____
(NOM, Prénom,)

soit autorisé(e) :

- à voyager par voie ferrée à voyager par voie routière
- à voyager par voie maritime à voyager par avion
- à bénéficier de quartiers libres et de permissions à courtes durées
- à se rendre en permission uniquement à mon domicile
- à se rendre en permission sans restriction d'adresses
- à se rendre en permission uniquement aux adresses suivantes :

A _____, le _____
(signature du représentant légal 1)

A _____, le _____
(signature du représentant légal 2)

Frères – Sœurs – Demi-frères – Demi-sœurs

Afin de mieux connaître l'environnement familial, il est souvent utile aux éducateurs d'avoir l'identité des frères et sœurs d'un élève. Nous vous demandons ci-dessous de toute simplement les lister :

NOM – PRÉNOM – AGE

P.S. Si une seule personne est titulaire de l'autorité parentale, veuillez joindre l'éventuelle décision de justice mentionnant cette décision ou tout autre justificatif nécessaire

AUTORISATION PARENTALE DU DROIT À L'IMAGE

Pour publier la photographie d'une personne, et des vidéos sur lesquelles elle peut apparaître, il faut qu'elle ait donné son accord par écrit.

S'il s'agit de photographies ou de vidéos d'enfants mineurs, l'accord du titulaire de l'autorité parentale est obligatoire.

Je soussigné(e)

(NOM, Prénom, représentant légal 1)

demeurant à

(adresse complète)

agissant en qualité de

Je soussigné(e)

(NOM, Prénom, représentant légal 2)

demeurant à

(adresse complète)

agissant en qualité de

Autorise

N'autorise pas

le Service Photo de la Base Aérienne 722 de Saintes, ainsi que tous les autres services « Photo » des bases aériennes ou des prestataires extérieurs mandatés par l'école à photographier, reproduire et diffuser la photo ou des vidéos faisant apparaître mon enfant :

NOM prénom :

sur tous les supports (papier, CD-ROM ou DVD), sur le site Internet de l'école, sur une exposition, sur les revues, sur le site Facebook de l'école ou sur des sites du ministère des armées, et autres documents ayant un rapport avec l'armée de l'air et de l'espace.

Ces images pourront être utilisées pour tous modes d'exploitation connus ou inconnus à ce jour et sans limitation de durée.

Je déclare que ces droits sont cédés sans contrepartie, notamment financière.

A _____, le
(signature du représentant légal 1)

A _____, le
(signature du représentant légal 2)

P.S. Si une seule personne est titulaire de l'autorité parentale, veuillez joindre l'éventuelle décision de justice mentionnant cette décision ou tout autre justificatif nécessaire

CONSENTEMENT PARENTAL AUX SOINS MEDICAUX

1^{er} autorité parentale

Je soussigné(e) : Nom :

Prénom :

Demeurant à (adresse complète) :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Tél professionnel :

Titulaire de l'autorité parentale sur l'enfant (Nom Prénom date et lieu de naissance) :

Numéro de Sécurité Sociale de l'enfant :

Autorise le personnel du SSA à :

⇒ Pratiquer les examens médicaux réglementaires pour une visite d'expertise médicale

⇒ Le recevoir en consultation médicale et à pratiquer ou faire pratiquer les soins jugés nécessaires si besoin

⇒ Réaliser les vaccinations réglementaires déterminées par le calendrier vaccinal des armées à l'issue du temps d'incorporation.

Ce calendrier vaccinal des armées change chaque année

Autorise le personnel du SSA et des établissements militaires fréquentés par mon enfant à :

⇒ Transporter mon enfant au CH de Saintonge (Saintes) ou dans tout autre établissement de santé dans lequel mon enfant aurait rendez-vous

⇒ Récupérer mon enfant au CH de Saintonge (Saintes) ou dans tout autre établissement de santé dans lequel mon enfant aurait rendez-vous

Autorise le personnel du centre hospitalier le plus proche à :

⇒ Le recevoir en consultation médicale et à pratiquer ou faire pratiquer les soins jugés nécessaires si besoin

A _____ , le

(Signature)

2^{ème} autorité parentale

Je soussigné(e), Nom :

Prénom :

Demeurant à (adresse complète) :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Tél professionnel :

Titulaire de l'autorité parentale sur l'enfant (Nom Prénom date et lieu de naissance) :

Numéro de Sécurité Sociale de l'enfant :

Autorise le personnel du SSA à :

⇒ Pratiquer les examens médicaux réglementaires pour une visite d'expertise médicale

⇒ Le recevoir en consultation médicale et à pratiquer ou faire pratiquer les soins jugés nécessaires si besoin

⇒ Réaliser les vaccinations réglementaires déterminées par le calendrier vaccinal des armées à l'issue du temps d'incorporation.

Ce calendrier vaccinal des armées change chaque année

Autorise le personnel du SSA et des établissements militaires fréquentés par mon enfant à :

⇒ Transporter mon enfant au CH de Saintonge (Saintes) ou dans tout autre établissement de santé dans lequel mon enfant aurait rendez-vous

⇒ Récupérer mon enfant au CH de Saintonge (Saintes) ou dans tout autre établissement de santé dans lequel mon enfant aurait rendez-vous

Autorise le personnel du centre hospitalier le plus proche à :

⇒ Le recevoir en consultation médicale et à pratiquer ou faire pratiquer les soins jugés nécessaires si besoin

A _____ , le

(Signature)

P.S. Si une seule personne est titulaire de l'autorité parentale, veuillez joindre l'éventuelle décision de justice mentionnant cette décision ou tout autre justificatif nécessaire